

# 23

## R A P P O R T

### **OBJET : FINANCEMENT DE L'ACTION CITOYENNE « J'ECOUTE MON SCOOT »**

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui a été redynamisé en 2008, entend apporter des réponses aux attentes de la population dans les domaines de la sécurité et du mieux-vivre au sein de la cité.

Conformément à cette logique d'action, à l'initiative de la municipalité, un groupe de travail rassemblant des représentants institutionnels autour d'un projet concernant principalement les adolescents a été constitué. Il s'agit de sensibiliser ce public sur les dangers et nuisances résultant de l'utilisation non raisonnée d'engins à moteur (motos, scooters, quads etc..), souvent à l'origine d'un fort sentiment d'insécurité et d'exaspération chez de nombreux administrés, tous quartiers confondus. Il s'agit de sensibiliser les adolescents sur les différentes règles que tout pilote d'engin motorisé se doit de respecter afin d'éviter la mise en danger de soi et d'autrui, ainsi que les nuisances sonores dont souffrent bon nombre de riverains.

Au cours du mois de juin 2009, des actions de sensibilisation ont été menées au sein des Lycées Robert Schuman et Louis Vincent au titre desquelles ont participé activement l'Inspection d'Académie, le Procureur de la République, des représentants de la Préfecture, les polices nationale et municipale, la Prévention Routière.

Afin de renforcer l'impact de cette campagne qui va être reconduite cette année, la Ville de Metz a proposé avec l'assentiment de l'ensemble des partenaires du CLSPD, la conception avec les jeunes scolarisés, d'une bande dessinée. Il s'agit de disposer d'un support ludique à destination de l'ensemble des adolescents scolarisés au sein des établissements de la commune relevant de l'enseignement secondaire. Ce projet a pour ambition de développer l'implication citoyenne d'une population jeune, de participer à une prise de conscience du nécessaire respect des règles de vie en collectivité et des dangers auxquels certains s'exposent du fait de leur conduite à risque.

Des dessinateurs professionnels ou confirmés ont été sollicités afin de mettre en image les scénarios proposés. La période d'octobre 2009 à avril 2010 aura été mise à profit pour l'écriture des scénarios par les scolaires, leur validation et la création des planches. La diffusion de la bande dessinée aura lieu à compter de juin 2010. Un tirage de 10 000 exemplaires est prévu en vue d'assurer une communication élargie auprès du public concerné.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 20 590 euros. Monsieur le Préfet a confirmé par courrier du 18 mars 2010, la mobilisation d'une enveloppe de 8 000 euros au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, soulignant ainsi tout l'intérêt qu'il porte à ce projet. Par conséquent, la participation financière de la Ville de Metz s'élèvera à 12 590 euros, dont 7790 de solde de cette opération au titre de l'exercice en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

### **OBJET : FINANCEMENT DE L'ACTION CITOYENNE « J'ECOUTE MON SCOOT »**

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances entendue,

Vu le Budget Primitif

Considérant la volonté de la Ville de Metz à initier et soutenir des projets visant à apporter des réponses aux attentes de la population dans les domaines de la sécurité et du mieux-vivre au sein de la cité,

Considérant l'engagement de la Ville de Metz à participer des initiatives visant au nécessaire respect des règles de vie en collectivité et à une prise de conscience par les adolescents des dangers auxquels certains s'exposent du fait de leur conduite à risque,

Considérant le soutien apporté par l'ensemble des partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à ce projet,

### **DECIDE**

D'APPROUVER le projet de création d'une bande dessinée intitulée « J'écoute mon scooter » et de participer pour une dépense de 12 590 € au financement du projet, dont 7 790 € de solde au titre de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel nécessaire à la finalisation de ce projet.

SOLLICITE toute subvention éventuelle.

Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée :

Patricia SALLUSTI